



ᐅᑎᑎᑦᑕ ᐅᑎᑎᑦᑕ
Building Nunavut Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Coordonnatrice ou coordonnateur de projets, Armes à feu et bandes de rue

Ministère : Justice

Localité : Iqaluit

Référence : 05-506256

Type d'emploi : Poste à durée déterminée se terminant le 31 mars 2023

Salaire : 88 608 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : le 2 octobre 2020 à minuit (HE)

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la ou du spécialiste de la sécurité publique et de la prévention du crime, la coordonnatrice ou le coordonnateur de projets, Armes à feu et bandes de rue a pour mandat de mener à bien le projet de Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, ce qui suppose notamment de concevoir le projet et d'en faire la promotion et de faciliter son exécution à l'échelle du territoire, au moyen d'approches de développement communautaire. En collaboration avec les principales parties prenantes (gouvernement du Nunavut, Centre Pirurvik, personnel en santé mentale, agentes et agents de conservation, GRC), la ou le titulaire du poste doit élaborer un plan de travail pour la durée du financement fédéral et contribuer à la mise en place de stratégies et de programmes communautaires d'éducation sur la prévention du crime et le bien-être ainsi que de sensibilisation en la matière. Elle ou il doit aussi participer à la mise en œuvre d'un cadre territorial de prévention du crime.

La ou le titulaire doit assurer le suivi de la prestation des services et des résultats obtenus. Ainsi, elle ou il doit aider les organismes communautaires à développer leurs stratégies d'intervention et de prévention visant à éliminer la violence liée aux armes à feu et aux bandes de rue et à préparer leurs présentations de groupe à ce sujet; assurer la liaison avec les organismes communautaires qui donnent des formations sur la prévention de la violence liées aux armes et aux bandes de rue et qui offrent des programmes de bien-être fondés sur des données probantes et adaptés aux réalités locales, et faire connaître ces programmes à la population; se rendre dans les localités désignées pour participer à l'élaboration de projets de prévention de la violence liée aux armes à feu et aux bandes de rue; fournir des données d'analyse (préparation de rapports de projet et de fiches d'information d'après les données sur la violence causée par les armes et les bandes de rue); et représenter la Direction générale au sein de comités internes et externes se penchant sur les tendances en matière de crime et sur la victimisation à l'échelle territoriale et nationale.

La ou le titulaire doit posséder un diplôme universitaire reconnu en développement communautaire, en travail social, en criminologie ou dans un domaine connexe ainsi qu'au moins une (1) année d'expérience pertinente dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution de programmes communautaires.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'au moins deux d'entre elles est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Les employées et employés permanents du gouvernement du Nunavut qui postulent et sont retenus pour ce poste pourraient se voir offrir un détachement interne pour la durée du mandat, sous réserve de l'approbation de leur gestionnaire.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.